

# ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES PARCS RELAIS EN ILE DE FRANCE

## Pouvoir adjudicateur :



Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)

## Contact :

M. Julien PEYRON remplacé par Mme Georgina MENDES

## Objectifs et contenu du marché :

SARECO a assisté le STIF pendant 2 ans pour la mise au point du Schéma directeur. La mission était composée de 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : élaboration d'un diagnostic des pratiques du rabattement.
- 2<sup>ème</sup> phase : proposition de mesures de restructuration du schéma du stationnement de rabattement de l'Ile de France (570 parkings).



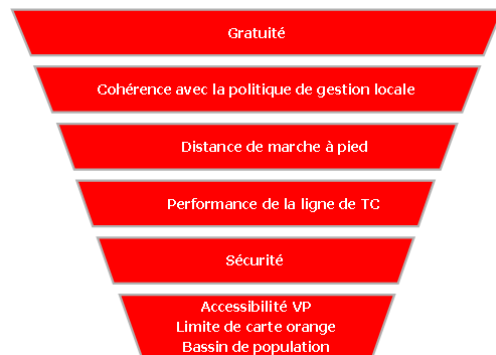
*Parc relais de Saint Denis Université*

## Stratégie proposée :

La mission a été pilotée par SARECO en collaboration avec la SAEMES, exploitant de parkings, Me TAITHE, Avocat au Barreau de Paris

Elle comprenait :

- La réalisation d'un diagnostic basé sur une analyse documentaire et des relevés de terrain permettant de mieux appréhender le phénomène de rabattement
- Un plan d'actions assorti de propositions pour sa mise en œuvre,
- La coordination d'un comité technique et d'un comité de pilotage permettant d'aboutir à un document partagé.



## Plan de mise en œuvre :

A l'issue de cette mission, SARECO a assisté le STIF pour la rédaction du Schéma Directeur des parcs relais d'Ile de France proposant :

- La création d'un label « Parc relais »
- Une stratégie d'insertion des parcs relais dans leur environnement (politiques locales de stationnement)
- Le déploiement et la planification des investissements
- La création d'une convention type de subventionnement



# ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES PARCS RELAIS EN RHÔNE-ALPES

## Pouvoir adjudicateur :

**RhôneAlpes.fr** Conseil Régional de Rhône Alpes

## Contacts :

M. Frédéric Duchêne / M. Arnaud Germe

## Coordonnées :

04.72.59.47.94 ou fduchene@rhonealpes.fr

## Objectifs et contenu du marché :

SARECO a assisté le Conseil Régional Rhône Alpes pour la définition de la stratégie de développement des parcs relais en Région Rhône Alpes. La mission était composée de 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : définition d'une politique intermodale forte autour des gares
- 2<sup>ème</sup> phase : définition des priorités d'actions
- 3<sup>ème</sup> phase : réflexion sur les partenariats à mettre en place dans le cadre de l'aménagement des gares



*Parc relais de Chambéry*

## Stratégie proposée :

La mission a été piloté par MVA en collaboration avec SARECO, Me TAITHE, Avocat au Barreau de Paris

Elle comprenait :

- La réalisation d'un diagnostic basé sur une analyse documentaire et des visites de terrain permettant de mieux appréhender le phénomène de rabattement
- Un plan d'actions assorti de propositions pour sa mise en œuvre,
- La coordination d'un comité technique et d'un comité de pilotage permettant d'aboutir à un document partagé.

